

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le dix-sept du mois de décembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 novembre 2009 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme GRAS, M. HAQUIN, Mme EUGENE,
M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET, Mme KLEIN-SOUCHAL, M. RICHARD
Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.

Mme NILLES, M. PICARD-BACHELERIE, Mme OEHLER, M. AUGER, M. HERBEZ,
Mme SEVIN-ALLOUET, Mme NEVEU, M. CAYLA, Mme DUPUY, M. MOHAMED,
Mme GARNIER, Mme HEDUIN, Mme GOMMERY, M. TROGRIC, M. RODRIGUES,
Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE

ABSENTS EXCUSES :

Mme BELARD

(pouvoir à M. NACCACHE)

M. KHINACHE

M. PENICHOST

(pouvoir à Mme OEHLER)

M. BLANCHARD

M. PARENT

(pouvoir à M. HAQUIN)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mademoiselle GIBERT qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'installation de *Monsieur Alain FABRE* en qualité de Conseiller Municipal pour remplacer Mme Zahia LEBBAZ à la suite de sa démission.

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

III - COMMUNICATIONS DU MAIRE**1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

19 NOVEMBRE 2009

Décision n° 2009/ 267 (Politique de la Ville et Intercommunalité)

- **Objet** : Signature d'un contrat d'animation, notamment spectacle féérique pyrotechnique avec feux d'artifices dans le cadre de la fête de fin d'année pour le quartier Balzac/Bapaumes/Rossignaux et Chênes.
- **Cocontractant** : Société « Soirs et Fêtes »
- **Durée / date** : 29/12/2009
- **Montant H.T.** : 4 974,92 €
- **Montant T.T.C.** : 5 950,00 €

Décision n° 2009/ 268 (Relations Publiques)

- **Objet** : Signature d'un contrat d'engagement dans le cadre des fêtes de Noël pour l'organisation d'animations pour les enfants. Cette programmation est composée de déambulations intitulées « Le monde magique d'Axel », « Camille promène ses échasses », « Noël Tout Feu et Tout Flamme », « Histoires de ballons », « Les lettres du Père Noël » ; de peluches et la présence du Père Noël.
- **Cocontractant** : Association Les Nouveaux Horizons
- **Durée / date** : 23/12/2009 et 24/12/2009
- **Montant H.T.** : 5.990,52 €
- **Montant T.T.C.** : 6.320,00 €

Décision n° 2009/ 269 (Politique de la Ville et Intercommunalité)

- **Objet** : Signature d'un contrat de prestation pour l'organisation d'animations, notamment spectacle avec un clown et improvisation totale dans le cadre de la fête de fin d'année pour le quartier Balzac/Bapaumes/Rossignaux et Chênes, au centre commercial et Place de Grande Tour aux Chênes.
- **Cocontractant** : Association « AME-NEZ-ZIC »
- **Durée / date** : 19/12/2009
- **Montant H.T.** : 380,00 € (TVA non applicable)

23 NOVEMBRE 2009

Décision n° 2009/ 270 (Services Techniques)

- **Objet** : Annulation et remplacement de la décision 09/256 (Réparation de la saleuse), à la suite d'une erreur de montant (Le montant TTC indiqué était en fait le montant HT).
- **Cocontractant** : Alain Blanchet
- **Montant H.T.** : 2.575,74 €
- **Montant T.T.C.** : 3.080,59 €

Décision n° 2009/ 271 (Politique de la Ville et de l'Intercommunalité)

- **Objet** : Signature d'un contrat de cession pour une animation avec orgue de Barbarie dans le cadre de l'organisation de la fête de fin d'année pour le quartier Balzac/Bapaumes/Rossignaux et Chênes.
- **Cocontractant** : Compagnie « Lancer le si »
- **Durée / date** : 19/12/2009
- **Montant H.T.** : 500,00 € (TVA non applicable)

Décision n° 2009/ 272 (Action Culturelle)

- **Objet** : Souscription d'un contrat dans le cadre de l'organisation d'un stage de danse et théâtre.
- **Cocontractant** : Compagnie « Fond de Scène »
- **Durée / date** : 29/11/2009 et 13/12/2009
- **Montant H.T.** : 940,00 € (association non assujettie à la TVA)

Décision n° 2009/ 273 (Médiathèque André Malraux)

- **Objet** : Souscription d'un contrat pour l'organisation du spectacle « La boîte à histoires » dans le cadre du programme d'animations de la médiathèque André Malraux
- **Cocontractant** : Compagnie Speira
- **Durée / date** : 19/12/2009
- **Montant H.T.** : 400,00 € (association non assujettie à la TVA)

Décision n° 2009/ 274 (Ressources Humaines)

- **Objet** : Formation de 20 heures portant sur l'obtention du permis de conduire catégorie B pour un agent de la Mairie d'Ermont (Service Systèmes d'Information et Télécommunications).
- **Cocontractant** : SARL Auto Ecole de la Mairie
- **Montant T.T.C.** : 780,00 €

Décision n° 2009/ 275 (Services Techniques)

- **Objet** : Signature d'un contrat pour la mise en place de 4 bancs (3 pour le parc de la Mairie et 1 pour le terrain d'Aventure de la rue du Général Decaen)
- **Cocontractant** : Entreprise PLAS
- **Montant H.T.** : 2.991,00 €
- **Montant T.T.C.** : 3.577,24 €

Décision n° 2009/ 276 (Services Techniques)

- **Objet** : Signature d'un contrat pour la fourniture des bandes de marquages pour le service Atelier.
- **Cocontractant** : Entreprise PSD
- **Montant T.T.C.** : 3.065,35 €

Décision n° 2009/ 277 (Services Techniques)

- **Objet** : Signature du contrat de location de postes de livraison du gaz naturel sur le réseau de distribution pour le groupe scolaire Louis Pasteur, rue du Général Lhéruillier, poste G40.
- **Cocontractant** : GRDF Gaz Réseau Distribution France
- **Durée / date** : 3 ans
- **Montant H.T.** : 611,92 €

Décision n° 2009/ 278 (Politique de la Ville et Intercommunalité)

- **Objet** : Signature d'un contrat d'engagement de représentation brésilienne N°00329 « Show Soleil des Tropiques », dans le cadre de la fête de fin d'année du quartier Passerelles/Carreaux/Commanderie au complexe sportif Gaston Rebuffat.
- **Cocontractant** : Société CESAM INTERNATIONAL
- **Durée / date** : 28/11/2009
- **Montant T.T.C.** : 1.972,85 €

Décision n° 2009/ 279 (Politique de la Ville et Intercommunalité)

- **Objet** : Signature d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un cocktail dinatoire dans le cadre d'un rassemblement des habitants du quartier Passerelles/Carreaux/Commanderie au complexe sportif Gaston Rebuffat.
- **Cocontractant** : Société « Ambiance et Réceptions »
- **Durée / date** : 28/11/2009
- **Montant T.T.C.** : 2.520,00 €

24 NOVEMBRE 2009**Décision n° 2009/ 280 (Services Techniques)**

- **Objet** : Réparation du système d'arrosage des espaces verts.
- **Cocontractant** : Soisy Arrosage
- **Montant T.T.C.** : 3.964,31 €

Décision n° 2009/ 281 (Services Techniques)

- **Objet** : Commande de matériel pour les agents des espaces verts.
- **Cocontractant** : Entreprise Guillebert
- **Montant H.T.** : 2.733,95 € HT
- **Montant T.T.C.** : 3.269,80 € TTC

Décision n° 2009/ 282 (Politique de la Ville et Intercommunalité)

- **Objet** : Signature d'un contrat de prestation de service pour des caricatures dans le cadre de la fête de fin d'année du quartier Balzac/Bapaumes/Rossignaux et Chênes.
- **Cocontractant** : Sami El Gamil (caricaturiste)
- **Durée / date** : 29/12/2009
- **Montant T.T.C.** : 450,00 € TTC

25 NOVEMBRE 2009**Décision n° 2009/ 283 (Services Techniques)**

- **Objet** : Fourniture de SPHALTODIE Drainant Noir (enrobé à froid) pour effectuer la réfection de petits travaux de voirie sur la commune.
- **Cocontractant** : Entreprise HAPIE
- **Montant H.T.** : 2 304,00 € HT
- **Montant T.T.C.** : 2 798,64 € TTC

Décision n° 2009/ 284 (Services Techniques)

- **Objet** : Réparation d'une pompe de relevage rue du Bien-Etre sur le poste de relevage communal.
- **Cocontractant** : Entreprise ITT
- **Montant H.T.** : 3.340,35 € HT
- **Montant T.T.C.** : 3.995,06 € TTC

Décision n° 2009/ 285 (Services Techniques)

- **Objet** : Mise en place de huit bancs et de dix cendriers pour les complexes sportifs de la ville.
- **Cocontractant** : PLAS ECO
- **Montant H.T.** : 8 408,00 € HT
- **Montant T.T.C.** : 10 055,97 € TTC

Décision n° 2009/ 286 (Services Techniques)

- **Objet** : Réparation des fuites de toiture sur le Gymnase Guérin Drouet, sise Rue Maurice Berteaux à Ermont
- **Cocontractant** : TEMPERE SA
- **Durée / date** : 1 mois, à partir de la signature du bon de commande
- **Montant H.T.** : 3 124,54 Euros HT
- **Montant T.T.C.** : 3 736,95 Euros TTC

26 NOVEMBRE 2009**Décision n° 2009/ 287 (Services Techniques)**

- **Objet** : Signature d'un contrat pour la vérification de l'installation électrique du Centre de Loisirs dans l'enceinte de l'Ecole Primaire Delacroix, sise rue du Stand, afin d'obtenir le document « Consuel » permettant d'avoir le comptage définitif ERDF
- **Cocontractant** : Société SOCOTEC
- **Durée / date** : 1 mois (décembre 2009)

- **Montant H.T.** : 259,19 €
- **Montant T.T.C.** : 310,00 €

Décision n° 2009/ 288 (Marchés Publics/Services Techniques)

- **Objet** : Signature de l'avenant n°1 au marché pour les travaux d'adduction en eau potable au stade R. Dautry (décision n°09/229) en raison de prestations supplémentaires nécessaires au bon déroulement des travaux (localisation des structures enterrées et la pose de manchons).
- **Cocontractant** : SOBEA ENVIRONNEMENT
- **Durée / date** : 2 mois
- **Montant H.T.** : 121.122,00 € (au lieu de 116.289,00 €)

Décision n° 2009/ 289 (Marchés Publics/Services Techniques)

- **Objet** : Signature de l'avenant n°1 au marché à bons de commande pour des travaux de signalisation horizontale et verticale pour un montant de 100.000,00 € HT maximum (décision n°09/207), afin de modifier l'article 9.2 du CCAP, actant qu'un PV de réception sera dressé pour les prestations d'un montant équivalent ou supérieur à 20.000,00 € HT (l'article 9.2 du CCAP contraignant précédemment les services à dresser un PV de réception pour chacune des prestations réalisées).
- **Cocontractant** : Grands Travaux Urbains

Décision n° 2009/ 290 (Marchés Publics)

- **Objet** : Avenant n°1 à la convention permettant la collecte des déchets bureautiques des services administratifs de la Commune à titre gratuit (décision n°07/139), afin que la Commune participe financièrement à cette collecte dans la mesure où la société est dans l'obligation de payer la mise en décharge de certains des déchets bureautiques.
- **Cocontractant** : Vert Horizon
- **Durée / date** : collectes tous les 2 mois
- **Montant T.T.C.** : 19,00 €

Décision n° 2009/ 291 (Services Techniques)

- **Objet** : Remplacement par une chaudière électrique (moins onéreuse en terme de dépense énergétique) de la chaudière située dans la serre municipale du parc de la Mairie qui est tombée en panne (hors marché CRAM car il ne s'agit pas d'une chaudière au gaz).
- **Cocontractant** : SERET SA
- **Montant T.T.C.** : 6.805,24 €

Décision n° 2009/ 292 (Politique de la Ville et Intercommunalité)

- **Objet** : Formation sur le thème de l'accompagnement à la scolarité
- **Cocontractant** : société « La Ligue de l'Enseignement »
- **Durée / date** : 4 jours
- **Montant H.T.** : 2.400,00 € (non assujetti à la TVA)

30 NOVEMBRE 2009

Décision n° 2009/ 293 (Médiathèque André Malraux)

- **Objet** : Signature du contrat concernant le spectacle « Contes Africains » dans le cadre du programme d'animations de la Médiathèque André Malraux.
- **Cocontractant** : Compagnie Riv 'Arts Production
- **Durée / date** : 05/12/2009 et 12/12/2009
- **Montant H.T.** : 1.137,44 €
- **Montant T.T.C.** : 1.200,00 € (TVA 5,5 %)

Décision n° 2009/ 294 (Direction de l'Aménagement et des Services Techniques/Foncier)

- **Objet** : Indemnisation à la suite d'un dommage survenu le 12/02/2008 portant sur la destruction des barrières de protection du rond-point Banbury par le conducteur d'un camion remorque, conformément aux dispositions prévues dans le contrat d'assurance relatif aux sinistres dommages aux biens.
- **Cocontractant** : Société SMACL
- **Montant T.T.C.** : 1.076,41 €

Décision n° 2009/ 295 (Direction de l'Aménagement et des Services Techniques/Foncier)

- **Objet** : Indemnisation à la suite d'un dommage survenu le 25/07/2008 portant sur la dégradation d'un véhicule communal immatriculé 471 EKXS 95, stationné sur un parking, conformément aux dispositions prévues dans le contrat d'assurance relatif aux sinistres automobiles.
- **Cocontractant** : Société SMACL
- **Montant T.T.C.** : 916,76 €

Décision n° 2009/ 296 (Direction de l'Aménagement et des Services Techniques/Foncier)

- **Objet** : Indemnisation à la suite d'un dommage survenu le 22/04/2008 portant sur un choc de véhicule ayant entraîné la destruction de quatre potelets se situant rue Jean Esprangle, conformément aux dispositions prévues dans le contrat d'assurance relatif aux sinistres dommages aux biens.
- **Cocontractant** : Société SMACL
- **Montant T.T.C.** : 896,10 €

Décision n° 2009/ 297 (Direction de l'Aménagement et des Services Techniques/Foncier)

- **Objet** : Indemnisation à la suite d'un dommage survenu le 06/02/2008 portant sur l'endommagement de deux poteaux anti-stationnement, conformément aux dispositions prévues dans le contrat d'assurance relatif aux sinistres dommages aux biens.
- **Cocontractant** : Société SMACL
- **Montant T.T.C.** : 1.491,41 €

3 DECEMBRE 2009**Décision n° 2009/ 298 (Systèmes d'Information et Télécommunications)**

- **Objet** : Signature d'un contrat pour la maintenance du matériel et du suivi des logiciels du système de gestion informatique des activités périscolaires.
- **Cocontractant** : Société OEM Terminals & Smart Objects
- **Durée / date** : 1 an à compter du 01/01/2010 (reconductible expressément d'année en année dans la limite de 3ans)

Coût annuel de l'assistance téléphonique :

- **Montant H.T. annuel** : 692,04 €
- **Montant T.T.C. annuel** : 827,68 €

Coût annuel de maintenance du matériel et du suivi des logiciels (dont visite préventive) :

- **Montant H.T.** : 2.337,60 €
- **Montant T.T.C.** : 2.795,77 €

Décision n° 2009/ 299 (Services Techniques)

- **Objet** : Réalisation de prélèvements supplémentaires de matériaux et vérification de la teneur en amiante de ceux-ci dans les bâtiments devant être démolis au Groupe Scolaire Louis Pergaud.
- **Cocontractant** : Thouvenot Ingénierie
- **Durée / date** : 2 mois
- **Montant H.T.** : 1.200,00 €
- **Montant T.T.C.** : 1.435,20 €

7 DECEMBRE 2009**Décision n° 2009/ 300 (Politique de la Ville et Intercommunalité)**

- **Objet** : Signature d'un contrat de prestation afin d'organiser les transports pour la sortie de fin d'année au Parc Disneyland Paris pour les habitants du quartier Les Espérances-Arts.
- **Cocontractant** : Cars Lacroix
- **Durée / date** : 13/12/2009
- **Montant T.T.C.** : 2.411,73 €

Décision n° 2009/ 301 (Politique de la Ville et Intercommunalité)

- **Objet** : Signature d'un contrat de vente de billets pour la sortie au Parc Disneyland Paris organisée pour le quartier Les Espérances-Arts.
- **Cocontractant** : Société Disneyland Paris

- **Durée / date** : 13/12/2009
- **Montant T.T.C.** : 4.424,00 €

10 DECEMBRE 2009

Décision n° 2009/ 303 (Marchés Publics/Services Techniques)

- **Objet** : Signature de l'avenant n°1 (modifiant la clause de révision des prix en remplaçant l'indice initial ICH TTS abrogé par l'indice ICH IME), au marché de maintenance des ascenseurs de la Commune pour un montant de 4.782,00 € TTC (décision n°07/104).
- **Cocontractant** : MANEI LIFT
- **Montant H.T. du marché** : 5.500,00 €

Décision n° 2009/ 304 (Services Techniques)

- **Objet** : Fourniture et pose de grilles de protection des arbres au quartier des Passerelles
- **Cocontractant** : Entreprise NEREV
- **Montant H.T.** : 6.600,00 €
- **Montant T.T.C.** : 7.893,60 €

Décision n° 2009/ 305 (Centres socioculturels)

- **Objet** : Signature d'un contrat de prestations pour la mise en place d'une animation de Noël au Centre Socioculturel François Rude.
- **Cocontractant** : A tes souhaits production
- **Durée / date** : 12/12/2009
- **Montant T.T.C.** : 1.190,06 € TTC

Décision n° 2009/ 306 (Centres socioculturels)

- **Objet** : Signature d'une convention pour la mise en place d'une sortie familiale pour la visite du Château d'Auvers, organisée par les centres socioculturels.
- **Cocontractant** : SEM Château d'Auvers
- **Durée / date** : 30/01/2010
- **Montant T.T.C.** : 783,00 €

14 DECEMBRE 2009

Décision n° 2009/ 307 (Direction des Affaires Générales)

- **Objet** : Contrats de maintenance pour les progiciels de gestion du service Etat-Civil
- **Cocontractant** : LOGITUD
- **Durée / date** : 1 an renouvelable par reconduction expresse sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans

- Montant H.T. :

Gestion du recensement militaire : 524,63 €
 Gestion des cimetières : 1 537,08 €
 Gestion des élections politiques : 1 581,34 €
 Gestion des formalités administratives : 384,51 €
 Gestion de l'Etat-Civil : 1 855,33 €

- Montant T.T.C. :

Gestion du recensement militaire : 627,46 €
 Gestion des cimetières : 1 838,35 €
 Gestion des élections politiques : 1 891,28 €
 Gestion des formalités administratives : 459,87 €
 Gestion de l'Etat-Civil : 2 218,97 €

Décision n° 2009/ 308 (Marchés Publics/Services Techniques)

- **Objet** : Signature d'un avenant n°2 en plus-value suite à des travaux plus importants de désamiantage dans le cadre de la démolition du groupe scolaire Louis Pergaud
- **Cocontractant** : Société MARTO

- **Durée / date** : sans objet
- **Montant H.T** : 38 828 € (le montant du marché passe de 315 900 € H.T. à 354 728 € H.T.)
- **Montant T.T.C.** : 46 438,29 € (le montant du marché passe de 377 816,40 € T.T.C. à 424 254,68 € T.T.C.)

16 DECEMBRE 2009

Décision n° 2009/ 309 (Relations Publiques)

- **Objet** : Signature d'un contrat de prestations pour la mise en place d'un cocktail à l'occasion de la présentation des vœux de Monsieur le Sénateur Maire aux administrés.
- **Cocontractant** : Ambiances et Réception
- **Durée / date** : 09/01/2010
- **Montant T.T.C.** : 7.537,32 €

17 DECEMBRE 2009

Décision n° 2009/ 310 (Action Educative)

- **Objet** : Signature d'un contrat de location assorti d'un contrat de maintenance concernant la machine de mise sous pli référencé sous le numéro MSP DS-62 Starter OLS
- **Cocontractant** : NEOPOST France
- **Durée / date** : A compter du 04/01/2010 pour une durée de 3 ans (fin du contrat le 03/01/2013)
- **Montant H.T annuel** : 3.331,00 €
- **Montant T.T.C. annuel** : 3.983,87 €

Décision n° 2009/ 311 (Direction des Affaires Générales)

- **Objet** : Annulation de la décision municipale n°09/291 du 26 novembre 2009 (Remplacement par une chaudière électrique de la chaudière située dans la serre municipale du parc de la Mairie qui est tombée en panne pour un montant de 6.805,24 € T.T.C.).
- **Cocontractant** : SERET S.A.
- **Durée / date** : sans objet

IV - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Désigne par un vote à scrutin secret *Monsieur Alain FABRE* comme délégué pour siéger au sein :
 - des Commissions :
 - *Famille, Solidarité, Santé*
 - *Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)*
 - et des Conseils d'Administrations des Collèges :
 - *Jules Ferry*
 - *Saint Exupéry*

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel pour tenir compte de l'évolution des services.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 33 Pour : 27**

- 3) - Charge le Maire de signer l'avenant à la convention validée lors du Conseil Municipal du 20 novembre 2008 relative à la mise à disposition d'un médecin du travail par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France portant sur la réalisation des vaccinations professionnelles des agents de la commune par le médecin du travail.
La convention est consentie pour une durée de 2 ans non renouvelable et prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - Approuve le projet de modification statutaire relatif au transfert de la compétence Lecture Publique à la Communauté d'Agglomération Val et Forêt et prend acte que le projet de modification des statuts devra être entériné par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée prévues par l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 33 Pour : 27**

- 5) - Approuve les termes de la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines portant sur la Charte Qualité de l'Accueil et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document s'y afférant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

Arrivée de M. Blanchard à 21h25.

- 6) - Décide d'attribuer un régime indemnitaire de base aux agents de catégorie C correspondant à 1,5 du taux moyen légal de l'indemnité d'administration et de technicité décliné par grade et filière ;
- Décide que ce complément sera versé en une seule fois au mois de juin de chaque année à partir de 2010 et au titre de l'année 2009, il sera versé fin décembre ;
- Dit que les conditions de majoration ou de minoration relatives aux missions, à la notation et à l'absentéisme, fixées par les précédentes délibérations, demeurent inchangées et s'appliquent également à ce complément, ainsi que la proratisation relative au temps de travail et au temps de présence sur l'année civile en cours ;
- Décide d'appliquer automatiquement les revalorisations légales ou réglementaires qui pourraient intervenir ;
- Charge le Maire de l'application de la délibération correspondante.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - Approuve les termes de la convention d'occupation des locaux sis 112 rue du 18 juin à Ermont au profit du centre de PMI et de planification familiale du Conseil Général du Val d'Oise et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 8) - Décide de céder à la Communauté d'Agglomération Val et Forêt deux parcelles cadastrées AH 435 et AH 436 d'une superficie respective de 196m² et 116m² appartenant à la commune ;
- Décide également de préciser que cette cession s'effectuera à titre gratuit en compensation des frais engagés à la demande de la ville par la Communauté d'agglomération « Val et Forêt » aux fins de réaliser un espace ouvert situé dans l'ouvrage de soutènement d'une nouvelle voie créée par la S.N.C.F./ R.F.F. et autorise le Maire à signer les actes afférents à la cession.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 9) - Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un local sis 1 rue du Général Lhéruillier à Ermont, à titre gratuit, au profit de l'association « Bouts de ficelle and Co » ; précise que les charges afférentes à l'occupation du local seront supportées par l'association et dit que cette transaction ne générera aucune dépense pour la commune.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

V - JEUNESSE ET SPORTS

Sports

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Autorise le Maire à signer avec le Comité Départemental de Rugby, l'association ADAPTE 95 et le club de rugby du Parisis, la convention quadripartite relative aux conditions de fonctionnement des animations de l'opération « Rugbycity Val d'Oise » prévues dans la ville d'Ermont de janvier à avril 2010.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Décide de verser une subvention de fonctionnement de 500,00 euros pour l'année 2009 à l'association sportive du lycée Van Gogh, dans le cadre du soutien aux associations sportives ermontoises.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Approuve le programme de la réhabilitation du complexe sportif Marcellin Berthelot et autorise le Maire à lancer la procédure de marché négocié ;
- Désigne les cinq membres élus au jury et leurs suppléants après élection à la proportionnelle au plus fort reste comme suit :

Membres à voix délibérative :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
- M. CAZALET – 34 voix	- Mme GRAS - 34 voix
- M. GEORGIN - 34 voix	- M. AUGER - 33 voix
- M. HAQUIN - 34 voix	- Mme EUGENE - 34 voix
- Mme KLEIN-SOUCHAL - 34 voix	- Mme HEDUIN - 34 voix
- M. RODRIGUES - 33 voix	- M. TROGRIC - 33 voix

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34

- Prends acte que le jury sera, outre les membres élus, composé comme suit :

Personnalités désignées :

- Un représentant de la Région
- Un représentant du département

Personnalités compétentes :

- 4 maîtres d'œuvres compétents dans le domaine et désigné par le président du Jury

Membres à voix consultative :

- Le Trésorier Payeur Général
- Un membre de la DDCCRF
- La Directrice Générale des Services
- La Directrice Générale Adjointe des Services en charge du développement social
- Le Responsable du Service des Sports de la Commune

- Fixe la rémunération des 4 maîtres d'œuvre membres du Jury à 76,22 € HT / heure de présence,
- Dit que l'indemnité allouée au lauréat du marché négocié constituera une avance sur rémunération.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Jeunesse

- 4) - Approuve la mise en place du projet d'accueil des élèves en situation d'exclusion temporaire et autorise le Maire à signer la convention quadripartite entre le Maire, l'établissement scolaire, l'élève et les parents d'élèves à la demande du collège Jules Ferry et du collège Saint Exupéry.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - Approuve la mise en place des chantiers jeunes en 2010 du 15 juin au 15 août en direction de jeunes ermontois âgés de 16 à 19 ans et valide leur règlement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI - ACTION CULTURELLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Approuve le contenu du projet culturel proposé par la Compagnie *Nagananda* et autorise le Maire à signer les conventions et tous documents afférents avec ladite compagnie.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII - ACTION EDUCATIVE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- Fixe les montants des crédits scolaires, subventions et indemnités pour l'année 2010 et autorise le Maire à signer toutes les conventions afférentes.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 34 Pour : 28**

VIII - POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Approuve les termes de l'avenant n°2 à la Convention Régionale de Renouvellement Urbain et autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y afférent.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Donne acte de la présentation du rapport d'activités de la saison culturelle 2008-2009 de l'association « Cultures du cœur Val d'Oise » et décide de lui allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 040,00 euros pour la saison 2009-2010.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IX - FINANCES**Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Approuve pour la clôture de l'exercice 2009, les modifications des prévisions budgétaires telles qu'indiquées dans la Décision Modificative n°3 au Budget principal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRLIC, M. RODRIGUES, M. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
 Votants : 34 Pour : 28

- 2) - Approuve pour la clôture de l'exercice 2009, les modifications des prévisions budgétaires telles qu'indiquées dans la Décision Modificative n°2 au Budget annexe de l'Assainissement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRLIC, M. RODRIGUES, M. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
 Votants : 34 Pour : 28

- 3) - Approuve pour la clôture de l'exercice 2009, les modifications des prévisions budgétaires telles qu'indiquées dans la Décision Modificative n°2 au Budget annexe des Théâtres.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Arrête le montant des charges correspondant à la refacturation d'heures supplémentaires d'agents communaux au budget annexe des théâtres à la somme de 8 775 €, charges comprises du 1^{er} décembre 2008 au 30 novembre 2009, et celui des frais d'affranchissement au montant de 7 016,70 € non grevés de T.V.A. (de novembre 2008 à octobre 2009) et décide d'en réclamer le remboursement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - Fixe le taux de la redevance d'assainissement pour l'année 2010 à 0,37 € par m³.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - Adopte le budget primitif de la Commune pour l'année 2010 dans les conditions suivantes :
 - section d'investissement votée par chapitre avec trois opérations d'équipement individualisées :
 • opération n° 930 : Contrat régional
 • opération n° 940 : Plan Piscine
 • opération n° 950 : Mise aux normes Accessibilité et Energies
 - section de fonctionnement votée par chapitre.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 6 (M. TROGRLIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
 Pour : 28

- 7) - Adopte le budget primitif du service de l'Assainissement pour l'année 2010 dans les conditions suivantes :
 - section d'investissement votée par chapitre, sans opération d'équipement individualisée,
 - section de fonctionnement votée par chapitre.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRLIC, M. RODRIGUES, M. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
 Votants : 34 Pour : 28

- 8) - Adopte le budget primitif 2010 du budget annexe des Théâtres dans les conditions suivantes :
 - Section d'investissement votée par chapitre, sans opération individualisée,
 - Section de fonctionnement votée par chapitre.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 9) - Décide la prolongation des tarifs 2009 jusqu'à l'adoption des nouveaux tarifs lors de la prochaine séance du Conseil municipal prévue le 11 février 2010.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 34 Pour : 28

- 10) - Autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un emplacement de 4m x 3m muni d'un branchement électrique, Place carrée, rue de Stalingrad, à titre gratuit durant les 23 et 24 décembre 2009 et ce, dans le cadre des animations de Noël.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 11) - Cède à titre gratuit au centre de Protection Maternelle Infantile et de la Planification familiale qui dépend du Conseil Général du Val d'Oise les biens suivants : huit téléphones, un répondeur et un photocopieur et décide la sortie de l'inventaire communal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 12) - De fixer à 200,00 € le montant du don en faveur du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement – Terre solidaire, au titre de l'intervention d'un représentant bénévole de cette association dans le cadre du Forum des Associations et de la Vie locale 2009 lors d'une conférence-débat intitulée « Les Solidarités ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 13) - Confirme le maintien des tarifs 2009 des droits de stationnement, de déchargement, de taxe de balayage et d'usage sanitaire à compter du 1^{er} janvier 2010 relatif au marché d'approvisionnement Saint-Flaive.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 23h40.



Pour extrait conforme,

Le Maire

Affiché le 24 DECEMBRE 2009